

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 27 mars 2025, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, BEDOUSSAC Claude, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAUURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACAULT Isabelle (partie à 21h07), FAURE Cédric, CALMEJANE Céline, BOUNIOL Lucie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés avec pouvoir : SOLIER Hélène pouvoir à CALMEJANE Céline, LAMOUROUX Alexis pouvoir à GAUZINS Joël.

Absent excusé : DESTOMBES Benoit

La séance est ouverte à 19h00

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr THIREZ Didier est élu à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 MARS 2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux d'imposition 2024 :
 - Taxe habitation : 11.66% (taux figé depuis 2021)
 - Taxe Foncier Bâti : 44.94% dont 21.38 % (taux communal 2020) et 23.56% (taux départemental 2020)
 - Taxe Foncier Non Bâti : 59.52 %
- Rappelle la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales en 2021.
- En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.
- Le produit de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires, la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) restent affectés aux communes.
- La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année, à compter de 2021, par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB. Le montant de TFPB départementale transféré en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de TH perdue par la commune. Il peut être supérieur – on parlera alors de « commune surcompensée » - ou inférieur, on parlera alors de « commune sous-compensée ».
- L'article 41 de la loi n°2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.
- Ce coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), permet de neutraliser ces écarts en calculant un prélèvement sur les communes surcompensées et un versement au profit des communes sous-compensées.

Les bases d'imposition 2025, revalorisées par les services fiscaux, et énumérées ci-dessous, sont au taux de :

- ✓ Taxe Habitation : 11,66%
 - Base prévisionnelle : 167 400
- ✓ Taxe Foncier Bâti : 44.94%
 - Base prévisionnelle : 1 833 000
- ✓ Taxe Foncier Non Bâti : 59.52 %
 - Base prévisionnelle : 58 000

Après avis de la commission des finances,

- Propose de maintenir ces taux pour 2025 :
 - ✓ Taxe Habitation (résidences secondaires) : 11,66%
 - ✓ Taxe Foncier Bâti : 44.94%
 - ✓ Taxe Foncier Non Bâti : 59.52 %

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Maintient les taux d'imposition pour 2025
 - ✓ Taxe d'Habitation (résidences secondaires) : 11.66%
 - ✓ Taxe Foncier Bâti : 44.94%
 - ✓ Taxe Foncier Non Bâti : 59.52 %

OBJET : BUDGET COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2024 – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget communal 2024 :
 - ✓ Le montant des recettes réelles de la section investissement s'élève à 1 589 617.53 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 2 598 081.55 €
Soit un déficit de 1 008 464.02 €
La part affectée à l'investissement en 2024 d'un montant de 725 016.41 € permet de réduire le résultat déficitaire à 283 447.61 € en investissement.
 - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 2 137 566.33 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 1 398 836.80 €
Soit un excédent de **738 729.53 €**
 - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 4 452 200.27 €
 - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 3 996 918.35€
Soit **un excédent global de 455 281.92 €**
- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que :
 - ✓ l'excédent de fonctionnement 2023 est de 726 176.04 € dont 725 016.41 € affectés à l'investissement en 2024 et 1 159.63€ reporté en excédent de fonctionnement en 2024
 - ✓ l'excédent d'investissement 2023 est de 388.59 € reporté en 2024.

Ce qui permet de dégager :

- ✓ Un résultat déficitaire 283 059.02 € en investissement
- ✓ Un résultat excédentaire de 739 889.16 € en fonctionnement
Soit un excédent global des deux sections (avant RAR) de 456 830.14 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal :
 - De **VOTER le Compte Administratif** de la commune exercice 2024.
 - D'**ADOPTER le Compte de Gestion** du receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le maire étant sorti,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ Vote le Compte Administratif de la commune exercice 2024.

M. le Maire procède au vote,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ Adopte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

OBJET : BUDGET COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE FIN 2024

Monsieur le Maire,

- Expose l'état des restes à réaliser 2024 tel qu'il figure dans les tableaux ci-dessous :

RESTES A REALISER 2024		
BUDGET COMMUNAL (à reporter au BP 2025)		
ARTICLE	DEPENSES	MONTANT
Chapitre 016		172
165	Dépôts et cautionnement	172
Chapitre 20		19 760
2041582	Fonds de concours électrification	15 760
2051	Logiciel	4 000
Chapitre 21		60 316
2111	Terrains nus	2 982
2112	Terrains de voirie	2 390
21316	Equipements cimetière	0
21318	Bâtiments publics	30 000
21321	Immeubles de rapport	5 000
2152	Installations de voirie	0
21538	Autres réseaux	0
215731	Matériel roulant	0
21578	Matériels et outillage de voirie	0
2158	Autres matériels et outillage	3 900
2161	Œuvres et objets d'art	0
2181	Installations générales et aménagements divers	5 000
21831	Matériel de bureau et informatique scolaire	0
21838	Matériel de bureau et informatique	1 044
21841	Matériels de bureau et Mobilier scolaires	1 000
21848	Matériels de bureau et Mobilier	0
2188	Autres	9 000
Opération 12		3 000
2313-12	Travaux Ancienne Gendarmerie	3 000
Opération 19		0
2313-19	Aménagement les Clauzels	0
Opération 35		0
2313-35	Construction école	0
Opération 36		0
2318-36	Accessibilité	0
Opération 37		46 090
2315-37	PAVEP	46 090

Opération 40		136 691
2315-40	Voirie	136 691
Opération 43		134 552
2041582-43	Fonds concours électrification	5 650
21848-43	Autres matériels de bureau et mobiliers	372
2313-43	Travaux aménagement îlot	128 530
Opération 46		7 123
2315-46	Travaux voirie Communauté de Communes	7 123
Opération 48		0
2183-48	Mobilier de bureau et informatique mairie	0
2184-48	Mobilier- Rénovation mairie	0
2188-48	Autres immobilisations Rénovation mairie	0
Opération 50		30 000
2031-50	Frais d'études construction salle des fêtes	30 000
2138-50	Acquisition bâtiment	0
2313-50	Construction Salle des fêtes	0
Opération 52		0
21318-52	Travaux Aménagement Algeco	0
Opération 53		50 000
21318-53	Travaux Aménagement Piscine	50 000
Opération 54		0
21318-54	Travaux Aménagement Grange Lavialle	0
Opération 55		0
21318-55	Equipements photovoltaïques	0
Opération 56		55 000
21318-56	Rénovation thermique salle polyvalente	55 000
Opération 57		22 000
2158-57	Récupérateurs eaux de pluie	22 000
Opération 58		20 000
2138-58	Travaux construction superette - Place an 2000	20 000
	totaux	584 704

RESTES A REALISER 2024 BUDGET COMMUNAL (à reporter au BP 2025)		
ARTICLE	RECETTES	MONTANT
Chapitre 13		43 096
1321	Etat - Agence Nationale du Sport - City park	41 637
1322	Région - Dalles abris voyageurs éco-quartier	1 459
Opération 12		39 091
1321-12	DSIL relance - Rénovation Ancienne gendarmerie	39 091
Opération 37		26 781
1322_37	Subvention Région - Accessibilité place fontaine	26 781
Opération 43		1 147 639
1321-43	Subvention ADEME - Ilot de 12 logements	4 326
1322-43	Subvention Région Ilot de 12 logements	150 000
1323-43	Subvention Département - Ilot de 12 logements	75 000
13461-43	DETR - Ilot de 12 logements	518 313
1641-43	Emprunt - Ilot de 12 logements	400 000
Opération 46		20 000
1323-46	Département Fonds Cantal Solidaire 2022 - Route Impériale	20 000
Opération 51		17 793
13241-51	Communes (Vitrac et Boisset) - Desserte Forestière	17 793
Opération 54		10 000
1323-54	Subvention Département FCS 2024 - Aménagement grange lavialle	10 000
Opération 56		30 000
1323-56	Subvention Département FCS 2023 Rénovation thermique Salle polyvalente	30 000
Opération 58		172 279
13461-58	DETR - Construction Superette Place an 2000	172 279
Opération 57		0
1322-57	Subvention Région Récupérateurs eaux de pluie	0
1328-57	Subvention Europe Récupérateurs eaux de pluie	0
	totaux	1 506 679

- Précise que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de la commune de l'exercice 2025.
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement de la SF à la SI	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	388.59 €		-283 447.61 €	584 704 €	921 975.00€	638 915.98 €
				1 506 679 €		
Fonctionnement	726 176.04 €	725 016.41 €	738 729.53 €			739 889.16 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
- Rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été constaté un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de 739 889.16 € lors du vote du compte administratif 2024
- **Informe** qu'il est nécessaire d'affecter la somme de 700 000 € dont 0€ pour couvrir le besoin de financement et 700 000 € pour la réalisation d'investissement dont l'inscription budgétaire sera faite au compte 1068 en recette de la section d'investissement au budget primitif 2025.
- **PROPOSE** de reconduire la somme de 39 889.16 € en excédent de fonctionnement
- **PRECISE** que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2025

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal

- Affecte la somme de 700 000 € dont 0€ pour couvrir le besoin de financement et 700 000 € pour la réalisation d'investissement dont l'inscription budgétaire sera faite au compte 1068 en recette de la section d'investissement au budget primitif 2025.
- Reconduit la somme de 39 889.16 € en excédent de fonctionnement.
- Précise que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

OBJET : BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2025,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - DE VOTER le présent budget de la manière suivante
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - Sans vote formel sur chacun des chapitres.
 - D'APPROUVER le budget primitif 2025 de la commune
 - Section fonctionnement : 2 173 786 euros
 - Section investissement : 3 791 508 euros

- Demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50 %

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote
Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- VOTE le présent budget de la manière suivante
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - Sans vote formel sur chacun des chapitres.
- APPROUVE le budget primitif 2025 de la commune
 - Section fonctionnement : 2 173 786 euros
 - Section investissement : 3 791 508 euros
- Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50 %

OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2024 **COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget eau et assainissement 2024 :
 - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 137 616.50 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 246 363.37 €
La part affectée à l'investissement en 2024 d'un montant de 0€,
Soit un déficit est de **108 746.87 €**
 - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 309 581.91 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 404 181.93 €
Soit un déficit de **94 600.02 €**
 - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 447 198.41 €
 - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 650 545.30 €
Soit un **déficit global de 203 346.89 €**
- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que :
 - ✓ l'excédent de fonctionnement 2023 est de 81 592.40 €
dont 0 € affecté à l'investissement
 - ✓ l'excédent d'investissement 2023 est de 178 032.88 €

Ce qui permet de dégager :

- ✓ Un résultat excédentaire de 69 286.01 € en investissement
- ✓ Un résultat déficitaire de 13 007.62 € en fonctionnement
Soit un excédent global des deux sections (avant RAR) de 56 278.39 €

- Expose l'état des restes à réaliser 2024 tel qu'il figure dans les tableaux ci-dessous :

RESTES A REALISER 2024 BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT <i>(à reporter au BP 2025)</i>		
ARTICLE	DEPENSES	MONTANT
Chapitre 21		9 000
21531	Réseaux d'adduction eau potable	3 000
21532	Réseaux d'assainissement	1 000
2154	Matériel industriel	0
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000
2183	Matériel de bureau et informatique	0
Opération 30	Travaux lagunes et réseaux	0
2315-30	Installation mat et outillage - Lagunes et réseaux	0
Opération 33	Mise en conformité des bâtiments communaux	8 000
2315-33	Travaux de mise en conformité	8 000
Opération 34	Télésurveillance Station Eau Potable	0
2315-34	Travaux de télésurveillance	0
Opération 35	Réhabilitation et réaménagement de l'usine de production	4 000
2315-35	Travaux	4 000
Opération 36	Ressource en eau	0
2031-36	Etudes	0
	totaux	21 000

RESTES A REALISER 2024 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT <i>(à reporter au BP 2025)</i>		
ARTICLE	RECETTES	MONTANT
Opération 33	Mise en conformité des bâtiments communaux	11 578
13111-33	AE - Mise en conformité	11 578
	totaux	11 578.00

- Précise que ces écritures sont reprises dans le budget primitif eau et assainissement de l'exercice 2025.
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement de la SF à la SI	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	178 032.88 €		-108 746.87 €	21 000 €	- 9 422.00 €	59 864.01 €
				11 578 €		
Fonctionnement	81 592.40 €	0 €	-94 600.02 €			-13 007.62 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
 - Rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été constaté un résultat de clôture déficitaire pour la section de fonctionnement de 13 007.62 € lors du vote du compte administratif 2024.
 - **INFORME qu'il n'est pas possible** d'affecter de somme à la réalisation d'investissement dont l'inscription budgétaire se fait au compte 1068 en recette de la section d'investissement au budget primitif.
 - **INDIQUE que** la somme de 13 007.62 € doit être reconduite en déficit de fonctionnement
 - **PRECISE** que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Déficit de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif eau et assainissement 2025
- Demande aux membres du Conseil Municipal :
- De VOTER le Compte Administratif du budget eau et assainissement exercice 2024.
 - D'ADOPTER le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.
 - De RECONDUIRE la somme de 13 007.62 € en déficit de fonctionnement.
 - Précise que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Déficit de fonctionnement reporté » en dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le maire étant sorti,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ Vote le Compte Administratif du budget eau et assainissement exercice 2024.

M. le Maire procède au vote,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ Adopte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.
- ✓ RECONDUIT la somme de 13 007.62 € en déficit de fonctionnement.
- ✓ Précise que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Déficit de fonctionnement reporté » en dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2025,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - DE VOTER le présent budget de la manière suivante
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau de l'article pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - D'APPROUVER le budget primitif 2025 de l'eau et de l'assainissement
 - Section fonctionnement : 493 147 euros
 - Section investissement : 724 064 euros

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- VOTE le présent budget de la manière suivante :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau de l'article pour la section d'Investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »
- APPROUVE le budget primitif 2025 de l'eau et de l'assainissement
 - Section fonctionnement : 493 147 euros
 - Section investissement : 724 064 euros

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES PLACETTES » : COMPTE DE GESTION 2024 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget lotissement "les Placettes" 2024 :
 - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 0 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 0 €
Soit un résultat de 0.00€
 - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 0 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 0 €
Soit un résultat de 0.00 €
 - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 0 €
 - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 0 €
Soit un résultat de 0.00 €
- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que :
 - ✓ Le résultat de fonctionnement 2023 est de 0 €
 - ✓ Le déficit d'investissement 2023 est de 2 303,21 €

Ce qui permet de dégager :

- ✓ Un résultat déficitaire de 2 303.21 € en investissement
- ✓ Un résultat de 0 € en fonctionnement
Soit un déficit global des deux sections de 2 303.21 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal :
 - De VOTER le Compte Administratif du lotissement «Les Placettes » exercice 2024.
 - D'ADOPTER le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice

Plus personne ne désirant prendre la parole, Le maire étant sorti,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ VOTE le Compte Administratif du budget lotissement « Les placettes » exercice 2024.

M. le Maire procède au vote,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES PLACETTES » - BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2025,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - DE VOTER le présent budget de la manière suivante
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - Sans vote formel sur chacun des chapitres.
 - D'APPROUVER le budget primitif 2025 du lotissement « Les Placettes »
 - Section fonctionnement : 37 313.21 euros
 - Section investissement : 11 606.42 euros
- Demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50 %

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- VOTE le présent budget de la manière suivante :
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - Sans vote formel sur chacun des chapitres.
- APPROUVE le budget primitif 2025 du lotissement « Les Placettes »
 - Section fonctionnement : 37 313.21 euros
 - Section investissement : 11 606.42 euros
- Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50 %

**OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES VERGNES » : COMPTE DE GESTION 2024 -
COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget lotissement "les Vergnes" 2024 :

- ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 286 255.07 €
- ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 269 513.07 €
Soit un excédent de 16 742.00 €
- ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 294 255.07 €
- ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 286 255.07 €
Soit un excédent de 8 000,00 €
- ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 580 510.14 €
- ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 555 768.14 €
Soit un excédent global de 24 742.00 €

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- ✓ Le résultat de fonctionnement 2023 est de 0 €
- ✓ Le déficit d'investissement 2023 est de 286 255.07 €

Ce qui permet de dégager :

- ✓ Un résultat déficitaire de 269 513.07 € en investissement
- ✓ Un résultat excédentaire de 8 000 € en fonctionnement
Soit un déficit global des deux sections de 261 513.07€

- Demande aux membres du Conseil Municipal :

- De VOTER le Compte Administratif du lotissement "Les Vergnes" exercice 2024
- D'ADOPTER le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice

Plus personne ne désirant prendre la parole, Le maire étant sorti,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ VOTE le Compte Administratif du budget lotissement « Les Vergnes » exercice 2024.

M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES VERGNES » - BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2025,

- Demande aux membres du Conseil Municipal

- DE VOTER le présent budget de la manière suivante
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - Sans vote formel sur chacun des chapitres.
- D'APPROUVER le budget primitif 2025 du lotissement « Les Vergnes »
 - Section fonctionnement : 542 781.52 euros
 - Section investissement : 720 026.14 euros

- Demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- VOTE le présent budget de la manière suivante :
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - Sans vote formel sur chacun des chapitres.
- APPROUVE le budget primitif 2025 du lotissement « Les Vergnes »
 - Section fonctionnement : 542 781.52 euros
 - Section investissement : 720 026.14 euros
- Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50 %

OBJET : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR L'INSTALLATION D'UN ECLAIRAGE HOMOLOGUE SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire,

- Informe les membres du Conseil Municipal du dispositif de soutien financier « Fonds d'Aide au Football Amateur » (FAFA) proposé par la Fédération Française de Football (FFF), destiné à soutenir des projets d'équipements d'installations sportives.
- Le taux de subvention de la FFF ne peut dépasser 25% du coût HT de l'opération pour le porteur de projet avec un montant maximal d'aide fixé à 20 000€ HT.
- Rappelle le projet d'installation d'un éclairage homologué sur le terrain de football.
Ce projet est éligible au FAFA.
Le montant prévisionnel du coût de cet aménagement est estimé à 85 000.00 € HT soit 102 000.00 € TTC.
- Propose de solliciter auprès de la Fédération Française de Football une aide financière maximale pour ce projet au titre du « Fonds d'aide au Football Amateur » (FAFA) pour l'année 2025 suivant le plan de financement ci-dessous :

Projet d'installation d'un éclairage homologué sur le terrain de football			
Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Etudes et MO	5 745.92 €	Fonds Cantal Solidaire Taux 21.47%	18 250.00 €
		SDEC Taux 35%	29 750.00 €
Phase travaux	79 254.08 €	Fédération Française de Football Aide maximale Taux 23.53% sollicité	20 000.00 €
		Fonds propres	17 000.00 €
Total € HT	85 000.00 €	Total € HT	85 000.00 €

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025
- Demande l'autorisation de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Sollicite auprès de la fédération Française de Football (FFF) une aide financière maximale au titre du « Fonds d'Aide au Football Amateur » (FAFA) selon le plan de financement présenté ci-dessus, pour le projet d'installation d'un éclairage homologué sur le terrain de football.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne marche de ces dossiers, aux demandes de subventions et au règlement de tous les frais s'y rapportant.
- Précise que les crédits sont inscrits aux budgets de l'exercice 2025.

Questions diverses :

1-Le futur réseau chaleur communal :

Monsieur le Maire présente le permis modificatif de la chaufferie qui alimentera le réseau de chaleur communal pour la salle polyvalente, les tribunes-vestiaires, la piscine municipale ainsi que le gymnase communautaire.

La modification apportée concerne le toit terrasse qui devait intégrer les panneaux photovoltaïques. Le permis modificatif prévoit une partie de toit en bac acier en monopente sur lequel seront fixés les panneaux photovoltaïques.

2-Vente de parcelles à Bel-Air :

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Mr SOUCHAIRE Pierre qui souhaite racheter l'ancien captage de Bel-Air ainsi que le petit bâtiment ou cabane situé à proximité.

Il n'y a pas besoin de géomètre car les parcelles sont cadastrées.

Monsieur le Maire propose que les frais de notaire soient pris en charge par Mr SOUCHAIRE.

3-Echange de parcelles à Constantine :

Monsieur le Maire informe que la limite de propriété de Mme PARUSSIE, décédée récemment ne correspond pas à la réalité sur le terrain.

Mme GIBERT-PACAULT Isabelle part à 21h07.

Monsieur le Maire explique qu'un ancien collecteur d'eaux usées est présent sur ce terrain, acheté à l'époque à la famille Lagarrigue qui avait réalisé un lotissement semi-collectif.

Un géomètre a été sollicité par la famille PARUSSIE car la commune est à moitié chez eux et ils sont à moitié sur la propriété de la commune.

Monsieur le Maire propose que les frais de géomètre soient partagés de moitié entre la famille PARUSSIE et la Commune et que les frais de notaire soient pris en charge par la famille PARUSSIE.

Les Conseillers Municipaux y sont favorables.

Fin de la séance 21h10